

Indépendance
professionnelle

QUAND NOUS
CONTACTER ?

- Nouvel arrivant avec contrat > 3 mois ou exposition à des risques spécifiques
- Grossesse
- Handicap, demande de Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)
- Reprise du travail si arrêt > 30 jours
- Visite avant si du travail si besoin
- Accident du travail avec arrêt > 30 jours, maladies professionnelles
- Consultations périodiques
- Mission à risque sanitaire, émergence de nouveaux risques professionnels
- Mise à jour des vaccinations
- Difficultés au travail : conditions de travail, pathologie avec répercussion professionnelle...
- Aménagement de poste
- À la demande du responsable après information de l'agent
- Conseils auprès de l'administration, des agents et de leurs représentants



Secret
médical

COMMENT NOUS
CONTACTER ?

Site des Cézeaux

Infirmierie de la Maison de la Vie Étudiante, RDC et 1^{er} étage

D^r BIAT et D^r RATINAUD

Sécrétariat :

Tél. : 04 73 40 70 40

Courriel : santeautravail@uca.fr

Site Montalembert

Bâtiment Santé Sécurité au Travail du CHU
58, rue Montalembert

D^r LUCAS

Sécrétariat :

Tél. : 04 73 75 49 27

Courriel : santeautravail@uca.fr

Site internet

<https://sst.uca.fr/>



santeautravail@uca.fr

SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL

DU PERSONNEL UCA
& MEMBRES ASSOCIÉS



Secret
médical

sst.uca.fr

Indépendance
professionnelle

MISSIONS
DU SERVICE

Moyens d'action : individuels et collectifs

- Consultations médicales, psychologiques et entretiens infirmiers
- Visites de locaux, études de poste, études ergonomiques
- Partenariat SPR et RH : évaluation des dangers professionnels, conditions de travail, suivi AT/MP/ arrêts maladies
- Maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap
- Prévention : veille RPS, F3SCT, addictions, intervention en formations...
- Rôle de conseil pour l'administration, les agents et leurs représentants

Qui peut bénéficier des actions du SST

Tous les agents titulaires, contractuel-les et doctorant-es de l'UCA et associés (INP, CROUS, CNRS, INRAE, AGROPARITECH, IRD)

Confidentialité
décret n°82-453
du 28 mai 1982

Secret
médical

L'ÉQUIPE
PLURIDISCIPLINAIRE



Médecins du travail

- Coordination de l'équipe pluridisciplinaire
- Visites médicales

La périodicité des visites médicales systématiques est appréciée par le médecin du travail (état de santé, exposition à des risques professionnels...) au moins une fois tous les 5 ans.

- Actions en milieu professionnel

Étude de poste / préconisations médicales pour adaptation du poste de travail

Visites de lieux de travail suite à visite médicale ou signalement

Infirmières

- Entretiens infirmiers, Visite d'Information et de Prévention (VIP)
- Étude de poste
- Accueil, conseil, information et orientation des agents
- Actes infirmiers sur prescription
- Préparation et délivrance des trousseaux de voyage sur prescription médicale
- Soins infirmiers
- Vaccinations

Déontologie



Ergonome (sur prescription médicale)

- Étude de poste ergonomique
- Aide à la définition des préconisations médicales
- Test de matériel sur les postes de travail
- Mise en place des aménagements de poste
- Actions, formations collectives de sensibilisation
- Conseils pour nouvelles installations

Psychologue du travail (sur prescription médicale)

- Suivi individuel de courte durée
- Écoute, soutien, conseil, orientation vers d'autres professionnels
- Problématiques abordées : souffrance au travail, stress professionnel, appréhension après un arrêt maladie, conflit professionnel, problèmes organisationnels...
- Aide à la définition des préconisations médicales
- Conseil pour l'évaluation pluridisciplinaire des risques psychosociaux
- Actions, formations collectives de sensibilisation

Assistante de service social

Reçoit sur rendez-vous les agents UCA / INP en cas de difficultés :

- Personnelles : changement de situation familiale, logement, budget, accès aux droits
- Médicales : information et accès aux droits à congés maladie, accompagnement et soutien administratif
- Professionnelles : information législative, information retraite, aide à la constitution dossier MDPH

assistante-sociale@uca.fr

06 68 85 08 28